



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Marie-Christine FAILLE, excusée, et Thomas GOMES, absent.

**1. APPROBATION DES MODIFICATIONS DE STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SOMME A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 :**

Ayant donné connaissance à ses co-élus de la Loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique (NOR : TERX1917292L) ;  
Ayant rappelé à l'Assemblée réunie le rapport définitif de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes délibéré par ladite instance le 19 mai 2020, concernant la Communauté de Communes de la Haute-Somme ;  
Monsieur le Maire fait lecture des modifications de statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Somme, délibérés lors du Conseil Communautaire du 17 Décembre 2020, actés par la Délibération n° 2020-156 approuvant la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux statuts.  
Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce relative à ce dossier.

**2. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ » :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant la Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019, visant la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité, notamment que les différents territoires français soient dotés d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité en charge d'organiser les services de transports et de mobilités ;  
Considérant la Délibération n° 2021-26 en date du 18 février 2021 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Somme valide le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute-Somme ;  
Considérant le délai de consultation des Communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute-Somme.  
Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce relative à ce dossier.

**3. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU 28 RUE CHARLES DE GAULLE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir, le 3 Mars 2021, convoqué la Commission des Travaux pour la visite de la propriété communale sise 28 Rue Charles de Gaulle.

Les nouveaux élus ont pu constater le travail et l'investissement de leurs prédécesseurs, notamment la pose d'une véranda, qui a permis aux pièces avoisinantes de rester saines.

Monsieur le Maire liste les travaux restant à réaliser, pour lesquels des devis sont en cours, qui seront soumis à l'Assemblée lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal pourra donc prendre une décision quant à ce site, qui dispose d'un potentiel certain. Des pistes sont évoquées : location, professionnel de santé.

**État des lieux :**

- Rez-de-chaussée : électricité réalisée à 90 %.
  - ✓ Salle à manger / Salon : isolation / placo enduit réalisé à 90 %, nettoyage du parquet et reprise.
  - ✓ Cuisine : isolation et placo à réaliser, plafond, VMC à faire, électricité à terminer, carrelage à voir.
  - ✓ Salle de bain / WC : isolation et placo à réaliser, plafond, VMC à faire, électricité à terminer, parois à faire pour réaliser les WC, pose de portes, pose de douche / lavabo / carrelage mural, plomberie à faire.
  - ✓ Couloir / Escalier : placo à terminer.

- Étage :
  - ✓ Chambres 1 et 2 : isolation, placo et enduit réalisé à 90 %, nettoyage des sols à faire.
  - ✓ WC et « Dressing » : isolation réalisée, électricité réalisée, pose plomberie / WC à faire, VMC à faire.
  - ✓ Véranda : pose de placo à faire, pose de parquet flottant.
  - ✓ Grenier : en option, réalisation de l'isolation et 2 chambres + 1 grenier.
- Nettoyage de l'extérieur selon devis.
- Nettoyage du grenier et de la cave.
- Plomberie et chauffage : devis à faire.

**Cahier des charges à réaliser et demande de devis.**

#### **4. CONTRAT PEC :**

Monsieur le Maire évoque le Parcours Emploi Compétences. Il fait la synthèse de son entretien avec une Conseillère de la Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation (MEEF) de Péronne, qui a félicité Monsieur le Maire pour son investissement, lequel a largement contribué au succès de ce contrat.

Il informe également le Conseil Municipal de son entretien avec la responsable de Vacances Plurielles et de la proposition de contrat pour Madysson Henno.

#### **5. EMBAUCHE D'UNE CONTRACTUELLE EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

Monsieur le Maire rappelle à ses co-élus que lors de la réunion du 10 Juillet 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer l'emploi d'Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, dans le grade d'Adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de douze heures par semaine.

Monsieur le Maire s'étant chargé de la procédure de recrutement, en application de l'Article 15 de la Loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et du Décret n° 2019-1414 du 19 Décembre 2019, il annonce la mise en poste de Madame BELMANT Marianne à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021, pour un contrat de deux ans.

#### **6. AGENT D'ENTRETIEN EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À TEMPS NON COMPLET :**

Monsieur le Maire aborde la possibilité pour la Commune d'embaucher un CDD pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments, à raison de vingt heures par semaine.

Il soumet ses calculs à ses co-élus – prix de revient mensuel et annuel.

Il dit également avoir reçu, avec Aurélien Cazé, son 2<sup>ème</sup> Adjoint, trois candidats susceptibles de correspondre aux besoins de ce poste.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire et ses Adjoints se concerteront quant au choix de la personne la plus à même d'occuper cette fonction.

#### **7. ÉCOLE D'ÉPEHY :**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier qu'il a reçu de Jean-Michel Martin, Maire d'Épehy, concernant la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

Aurélien Cazé, 2<sup>ème</sup> Adjoint, et Jacky Faglain, Conseiller Municipal, participeront à la manifestation prévue à Péronne le Mercredi 24 Mars 2021, de 10h30 à 12h00, en signe de solidarité pour cette Commune rurale.

#### **8. STATIONNEMENT DEVANT L'ÉCOLE :**

Aurélien Censier intervient pour dénoncer le stationnement anarchique devant l'école. Pour rappel, Monsieur le Maire avait fait un Arrêté le 16 Novembre 2020, interdisant le stationnement sur les trottoirs Rue Charles de Gaulle, côté impair, du n° 17 au n° 7 (Mairie et abords), sauf exceptions listées dans l'Arrêté. Monsieur le Maire répond être intervenu à plusieurs reprises. Il fera un nouveau rappel. Si celui-ci ne suffit pas, il demandera à la Gendarmerie d'intervenir, mais fait remarquer sa crainte de voir les parents manifester leur mécontentement. Des affiches rappelant les règles seront faites.

#### **9. JOURNAL :**

Muriel Ancelle souhaite que le Comité journal se réunisse régulièrement pour proposer ses idées et apporter des innovations au journal communal. Monsieur le Maire approuve cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Ont signé le registre tous les membres présents.